

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Mâcon, le - 3 FÉV 2014

Service Urbanisme  
et Aménagement durables  
Unité Bâtiments durables  
et Accessibilité

affaire suivie par :  
**Marion Pestin**

Tél. : 03 85 21 28 71  
Fax : 03 85 38 01 55  
ddt-uad-bda@saone-et-loire.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les maires,

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose de rendre accessible à tous les établissements recevant du public (ERP). L'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015 étant désormais très proche, il est souhaitable de renforcer l'information des exploitants et des gestionnaires.

Ainsi je vous informe que la direction départementale des territoires (DDT), en lien avec la chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire, va organiser des réunions d'information et des permanences à destination des professionnels en différents sites du département. Vous trouverez ci-joint le planning de ces permanences.

La DDT, par le biais de l'unité bâtiments durables et accessibilité à Mâcon ou de ses arrondissements est (Chalon-sur-Saône) et ouest (Montceau-les-Mines), reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et pour tout renseignement complémentaire.

Vous trouverez des brochures et différents éléments d'information en matière d'accessibilité sur le site internet de services de l'État en Saône-et-Loire à l'adresse suivante : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/fiches-accessibilite-du-cadre-bati-a5920.html>.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les maires, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet



Fabien SUDRY

Mesdames et Messieurs les Maires  
de Saône-et-Loire

## **Organisation des permanences relatives à l'accessibilité**

**Pour qui ?** Tous les artisans – commerçants concernés par la mise en accessibilité de leurs locaux

**Où ?** 4 sites de permanence

- Mâcon : À la direction départementale des territoires, 37 bd Henri Dunant  
Tél. : 03 85 21 28 71
- Chalon-sur-Saône : à la chambre de commerce et d'industrie, 1 avenue de Verdun  
Tél. : 03 85 42 36 00
- Charolles : à la chambre de commerce et d'industrie, rue Grenette  
Tél. : 03 85 24 29 00
- Écuisses : à la chambre de commerce et d'industrie, 29 bis rue du Pont  
Tél. : 03 85 77 99 00

**Quand ?**

- Mâcon : le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois
- Chalon sur Saône : le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois
- Charolles : le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois
- Écuisses : le 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois

**Comment ?**

- Sur rendez-vous

**La première permanence se tiendra à Mâcon exceptionnellement le mercredi 12 février 2014 et sera inaugurée par M. le préfet.**